



### RÔLE D'ÉVALUATION

**Avis est par les présentes** donné que le rôle d'évaluation foncière de la Ville de Lac-Delage sera en 2010 en vigueur pour son troisième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, le lundi, mercredi et jeudi 13h30 à 17h30 ainsi que le mardi de 13h30 à 18h30.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2010 ;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Ville de Lac-Delage  
24, rue Pied-des-Pentes  
Lac-Delage (Québec)  
G3C 5A4

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement A-97-09 de la Ville de Lac-Delage et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné ce huitième jour de septembre 2009  
Guylaine Thibault, secrétaire-trésorière

### Offre de service

Bonjour, je suis une jeune fille de 11 ans qui pourrait prendre soin de votre petit chien.

Vous pouvez me contacter au 418-848-0473.

Moana Beaupré

### Heures de bureau

Lundi	13 h 30 à 17 h 30
Mardi	13 h 30 à 18 h 30
Mercredi	13 h 30 à 17 h 30
Jeudi	13 h 30 à 17 h 30
Vendredi	Fermé

Pour rencontrer un membre du personnel municipal à un autre moment, veuillez prendre rendez-vous, 848-2417 ou communiquer par courriel :

villelacdelage@ccapcable.com

### Municipalité

Bureau municipal **848-2417**

Télécopieur : **848-1948**

Travaux publics (urgence soir et fin de semaine)  
**264-5336 ou 455-1416**  
**264-0820**

Sûreté du Québec poste de Lac-Beauport  
(administration) **841-3911**

Bureau de poste **848-3380**  
CLSC La Source **849-2572**  
Hydro-Québec **1-800-790-2424**  
INFO-SANTÉ **811**

### Gardiens et gardiennes

Dubé Audrey	848-5574	Pitre Rachel	848-1874
Bordeleau Rosalie	848-6205	Lapointe Simon	848-5648
Paradis Charlotte	848-1846	Proulx Maggie	848-1889 ou 948-6710
Dubé Valérie	848-5574	Laverdière Charlotte et Catherine	848-4115
		Paradis Frédérique	848-1846

### Conseil de ville

**Marc Boiteau 848-3456**  
Maire, administration et ress. humaines

**Guy Rochette 948-3432**  
Conseiller, siège no 1  
Travaux publics et urbanisme

**Marie-France Robitaille 848-1273**  
Conseillère, siège no 2  
Sécurité publique

**Paul Bordeleau 848-6205**  
Conseiller, siège no 3  
Sports, loisirs et animation  
et maire suppléant

**Vacant**  
Conseiller, siège no 4

**Bruce Wallace 848-1541**  
Conseiller, siège no 5  
Communication, culture

**Catherine Chagnon 948-8928**  
Conseillère, siège no 6  
Environnement

270, rue de l'Église  
Charlesbourg (Québec)  
G2N 1E1

Tél.: 849.4466

## Des nouvelles de l'APEL du lac St-Charles

### RECHERCHE : patrouilleurs bénévoles pour l'automne aux Marais du Nord

L'automne signifie toujours une période de fort achalandage aux Marais du Nord, surtout durant les week-ends. Nous recherchons des patrouilleurs bénévoles qui seront disponibles les samedis et dimanches de septembre et d'octobre pour s'assurer que les visiteurs respectent les principaux règlements. La présence de patrouilleurs dans les sentiers a toujours un impact positif sur le comportement des visiteurs. Donc, si vous souhaitez nous aider tout en prenant un grand bol d'air frais, écrivez-nous pour donner vos disponibilités à [apel@ccapcable.com](mailto:apel@ccapcable.com) ou appelez Jo-Anne au 418-841-4629. Vous devez être disponible une ou plusieurs journées, pour une durée de 4h, soit entre 12h et 16h. Nous vous remercions à l'avance !

### Chasse à la sauvagine aux Marais du Nord

Il y a neuf ans, l'APEL, en collaboration avec l'Association des Sauvaginiers de la grande région de Québec (ASGRQ), ont élaboré un plan de gestion de la chasse à la sauvagine pour le territoire des Marais du Nord. Les objectifs du plan de gestion étant les suivants :

- Assurer le maintien et la cohabitation des différentes activités menées dans les Marais du Nord (chasse, randonnée pédestre et observation de la faune et de la flore) ;
- Respecter l'entente avec la Fondation de la Faune qui nous a permis d'acquérir des terrains ;
- Assurer la sécurité des usagers des sentiers.

Encore cette année, quatre lieux de chasse seront autorisés sur le territoire. Afin de respecter les règlements en vigueur, les emplacements désignés se situent à plus de 300 mètres des sentiers et des habitations. La chasse sera permise du 19 septembre au 31 octobre 2009 en avant-midi ou en après-midi selon le calendrier affiché à l'entrée des Marais du Nord et sur notre site Internet. Une réservation est nécessaire pour utiliser un des emplacements (par téléphone au 418-841-4629).

Mélanie Deslongchamps, directrice générale  
Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des Marais du Nord (APEL)  
Téléphone : 849-9844  
Courriel : [apel@ccapcable.com](mailto:apel@ccapcable.com)  
Site Internet : <http://apel.ccapcable.com>

## AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

Ville de Lac-Delage  
Scrutin du 1<sup>er</sup> novembre 2009

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de Ville de Lac-Delage par Guylaine Thibault, présidente d'élection, que :

1. les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
  - le poste de MAIRE;
  - les postes de CONSEILLERS aux sièges numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 6.
2. toute déclaration de candidature à l'un ou l'autre des postes ouverts devra être produite au bureau de la présidente d'élection aux jours et heures suivants :  
**du 18 septembre 2009 au 1er octobre 2009**
  - lundi, mercredi et jeudi : de 13 h 30 à 17 h 30
  - mardi : de 13 h 30 à 18 h 30
  - et le vendredi 02 octobre 2009 de 9 h à 16 h 30, de façon continue.**
3. si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste, un scrutin sera tenu le dimanche 1er novembre 2009, de 10 h à 20 h et un vote par anticipation sera tenu le dimanche 25 octobre 2009, de 12 h à 20 h.
4. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Madame Kathleen Daigle
5. vous pouvez me rejoindre en communiquant au bureau de la présidente d'élection, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

24, rue Pied-des-Pentes  
Lac-Delage (Québec)  
G3C 5A4  
(418) 848-2417  
[gthibault@ccapcable.com](mailto:gthibault@ccapcable.com)

Donné à Lac-Delage, ce 14 septembre 2009.  
Guylaine Thibault, présidente d'élection



### CABANON À VENDRE

Cabanon 10X12, construit en 2006, parement extérieur vert, en excellent état.  
Prêt à déménager au début du mois d'octobre.  
PRIX : 1200 \$  
Pour information : 418 655-1925, demandez Rémy

## LES CONDITIONS REQUISES POUR ÊTRE CANDIDAT À L'ÉLECTION MUNICIPALE

Des conditions sont requises pour poser une candidature à un poste de membre du conseil d'une municipalité. Certaines de ces conditions ont trait au statut même de la personne qui désire se porter candidate, d'autres sont relatives à des inéligibilités.

### Les conditions d'éligibilité

Pour être éligible à un poste de membre du conseil, toute personne doit :

- avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale municipale, c'est-à-dire répondre aux conditions suivantes :
  - être une personne physique;
  - le 1er septembre 2009, être de citoyenneté canadienne;
  - ne pas être en curatelle ni dans un cas d'incapacité prévu par la loi;
  - le 1er novembre 2009, être majeur;

### et remplir l'une des conditions suivantes :

- être domicilié sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
  - être, depuis au moins douze mois le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.
- de plus, résider de façon continue ou non sur le territoire de la municipalité depuis au moins douze mois. (Même si une personne demeure uniquement de façon non continue sur le territoire de la municipalité, cette résidence doit avoir un caractère de permanence si elle veut se porter candidate à l'élection en cours). (Ainsi, une personne ne peut avoir qu'un domicile, mais elle peut avoir plus d'une résidence. La résidence est souvent un lieu d'habitation secondaire, utilisé de

façon occasionnelle ou temporaire, tel un chalet d'été).

### L'inéligibilité

Plusieurs situations d'inéligibilité peuvent empêcher une personne à se porter candidate à un poste de membre du conseil d'une municipalité.

- L'inéligibilité reliée à l'exercice d'une fonction

Les juges des tribunaux judiciaires, les ministres des gouvernements du Québec et du Canada, les fonctionnaires qui occupent un poste d'encadrement au ministère des Affaires municipales, le personnel politique rattaché au cabinet du ministère des Affaires municipales, les membres de la Commission municipale du Québec ainsi que le personnel d'encadrement de cet organisme, les substituts du Procureur général, les fonctionnaires et les employés de la municipalité, les membres du personnel électoral de la municipalité ne peuvent poser leur candidature à une élection municipale.

- L'inéligibilité reliée à la candidature

Une personne ne peut poser sa candidature à plus d'un poste de conseiller. Elle ne peut aussi poser sa candidature à la fois à un poste de conseiller et au poste de maire. Est inéligible une personne qui occupe déjà un poste au sein du conseil d'une autre municipalité ou est candidate dans une autre municipalité.

- L'inéligibilité reliée à une inhabilité prévue par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

Est inhabile à exercer la fonction de membre du

### Carrefour Familles Monoparentales De Charlesbourg

#### Groupe d'entraide face à la rupture amoureuse

Vous vivez une rupture de couple? Vous vous sentez seul(e)? Alors nous pouvons vous aider!

#### Comment?

En vous inscrivant au groupe d'entraide face à la rupture amoureuse ou encore en prenant rendez-vous pour une rencontre individuelle.

#### Quand?

Une inscription est requise entre 8h30 à 12h et de 13h à 16h en communiquant avec nous par téléphone ou par courriel. Le début du groupe est prévu le mercredi 23 septembre 2009 à 19h

#### Pourquoi?

Parce que vous méritez d'être entendu et d'avoir les outils nécessaires à une plus grande autonomie. Ce faisant, vous briserez la solitude, puisque vous ne serez pas seul(e). Vous aurez également la possibilité de créer des liens avec d'autres personnes.

#### C'est quoi un groupe d'entraide?

Plusieurs personnes qui se réunissent une fois par semaine soutenues par une intervenante qui vous permettra de vous exprimer dans le respect de chacun et qui vous apportera des outils afin de passer au travers des étapes de la rupture. Durant les rencontres vous aurez droit à des explications d'une avocate en ce qui concerne le charabia juridique.

**Bienvenue à tous et à toutes!!**  
**Pour de plus amples informations contacter nous:**  
**(418) 623-4509**  
**theriault.cfmc@bellnet.ca**

### Se prendre en main pour des déchets en moins!

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas, car on ne dépense ni énergie ni argent pour l'éliminer! C'est ce qu'on appelle réduire les déchets à la source. Et cela ne signifie pas de se priver... Il s'agit en réalité de faire des choix de consommation responsable.

#### Voici quelques trucs :

- Vous désirez toujours avoir le modèle « dernier cri »? Louer les produits vous permettra de toujours être à la dernière mode. Par exemple, louez vos articles de sport (raquettes, skis, etc.) comme chez Mountain Équipement Coop ou autres.
- Pourquoi ne pas louer ou empruntez les outils que vous utilisez rarement?
- Optez pour des produits réutilisables (piles, stylos, bouteilles, rasoirs, ustensiles, nappes, briquets, etc.) plutôt que ces mêmes articles en version jetable.
- Achetez des produits de qualité que vous pourrez garder de nombreuses années. Fini la pacotille qui brise après quelques utilisations!
- Regardez toujours les étiquettes sur les produits : Favorisez les produits du Québec et les produits recyclables.
- Quand c'est possible, faites réparer vos appareils électriques et vos vêtements, allez chez le cordonnier, la couturière ou le rembourreur pour prolonger la vie de vos biens.

*Joanie Paradis, stagiaire d'Éco-stage de la MRC*  
**Sources :** Recyc-Québec, Ville de Montréal et Ville de Matane.  
*Informations :* Bottin du réemploi et guide Achetez usagé!  
<http://www.reduiremesdechets.com>

Sutton

groupe sutton -  
pro  
COURTIER IMMOBILIER AGRÉÉ

STÉPHANE LOCHOT



Agent immobilier affilié  
cell: (418)956-2060

3075, ch. des Quatre-Bourgeois, bur. 430  
Sainte-Foy (Québec) G1W 4Y5  
bur.: (418) 657-6060  
fax: (418) 657-4770  
stephane.lochot@ccapcable.com]

GRUPE SUTTON-PRO EST FRANCHISÉ INDÉPENDANT ET AUTONOME DE GRUPE SUTTON-QUÉBEC

CENTRE DENTAIRE  
DES LAURENTIDES

Dre Brigitte Dagenais  
chirurgien.dentiste

661, rue Jacques-Bédard,  
Québec (secteur NDL)  
418.849.7185

Pour des soins dentaires de qualité... tout en douceur.

Avec un tel système, vous devez prendre des précautions particulières à tous les changements qui pourraient survenir dans l'avenir :

- Changement de propriétaire, avisez immédiatement la compagnie d'alarme;
- Bâtiment en location, fournir un code d'accès au locataire afin qu'il puisse répondre à la centrale de surveillance lors d'une alarme;
- Bâtiment occupé par plusieurs personnes, fournir un code d'accès à toutes les personnes susceptibles de répondre à la centrale pour la confirmation;
- Pour une annulation d'alarme, une personne responsable doit être présente sur les lieux pour être prise en compte. Le Service de sécurité incendie va prendre tous les moyens

nécessaires pour vérifier la présence d'une personne sur les lieux qui demande l'annulation et exigera de mentionner les circonstances qui ont fait déclencher le système d'alarme. Si vous êtes présents à l'intérieur du bâtiment au moment du déclenchement de l'alarme, assurez-vous de ne pas utiliser la ligne de téléphone (combiné ou Internet) dans les minutes qui suivent l'alerte. Sur réception de l'alerte, la centrale de surveillance tentera de vous rejoindre immédiatement afin de confirmer ou d'annuler l'alerte. Si la compagnie ne peut entrer en communication avec une personne responsable sur les lieux, le protocole sera suivi (9-1-1 : mobilisation des pompiers).

Source : Service de sécurité incendie

## Des visiteurs impromptus !

Quelques citoyens de Lac-Delage et Stoneham ont reçu la visite de voleurs au cours des derniers jours, et ce, en plein jour. Nous vous invitons à redoubler de prudence et de vigilance.

Voici quelques règles à observer :

- En votre absence, verrouillez vos portes et vos fenêtres. Assurez-vous d'avoir de bonnes serrures sur vos portes.
- Même s'il est préférable d'installer les serrures appropriées sur les portes coulissantes, une pièce ajustée en bois ou en métal insérée dans la tringle inférieure de la porte en améliorera la sécurité. Ne cachez pas de doubles de vos clés à l'extérieur, quelqu'un pourrait les trouver.
- Garder vos biens de valeur hors de la portée

- des voleurs.
- Rangez les cartes de crédit, les pièces d'identité et les autres objets de valeur dans un endroit sécuritaire et louez un coffre bancaire pour les objets précieux rarement utilisés
- Vérifiez si l'éclairage extérieur est suffisant.
- Soyez des voisins vigilants et surveillez les agissements de personnes qui circulent de façon inhabituelle autour des maisons ou dans nos rues.
- N'hésitez pas à communiquer avec la Sûreté du Québec, si vous avez la description ou le numéro d'immatriculation d'une voiture suspecte.

En espérant que l'énoncé de ces quelques mesures vous soit utile.

Marie-France Robitaille, conseillère

conseil de toute municipalité :

- la personne déclarée coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse;
- la personne déclarée coupable, d'un acte qui constitue un acte punissable de deux ans d'emprisonnement ou plus et pour lequel elle est condamnée à un emprisonnement de 30 jours ou plus, que cette condamnation soit purgée ou non. L'incapacité dure le double de la période d'emprisonnement prononcée;
- tout membre du conseil d'une municipalité qui fait une déclaration écrite des ses intérêts pécuniaires, en sachant qu'elle est incomplète ou qu'elle contient une mention ou un renseignement faux;
- la personne qui sciemment, pendant la durée de son mandat de membre du conseil d'une municipalité ou de membre d'un organisme municipal, a un intérêt direct ou indirect dans un contrat avec la municipalité ou l'organisme.

### La production de la déclaration de candidature

La personne qui désire poser sa candidature peut venir chercher au bureau municipal, le formulaire intitulé : Déclaration de candidature.

Sur cette déclaration, nous retrouvons l'identification du candidat (prénom et nom, la date de naissance ainsi que l'adresse qui rend le candidat éligible), l'identification du poste où la personne pose sa candidature, la déclaration sous serment et les signatures d'appui des électeurs (au moins 5 électeurs). De plus, la déclaration doit être accompagnée d'une pièce d'identité du candidat. La pièce d'identité doit mentionner au moins le nom et la date de naissance (à titre indicatif, le permis de conduire, la carte d'assurance maladie, le passeport et le certificat de citoyenneté sont valables).

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter la secrétaire d'élection, madame Kathleen Daigle, ou moi-même.

Guylaine Thibault, présidente d'élection

## CUEILLETTE DES MONSTRES MÉNAGERS

Il y aura une cueillette des monstres ménagers le mardi 13 octobre 2009.

Les monstres ménagers incluent non limitativement : cuisinières, laveuses à linge et à vaisselle, sècheuses, fours et autres accessoires de même nature, tapis, matelas, vieux meubles, accessoires électriques et autres ameublements, réservoirs de tout genre (chauffe-eau, huile, etc.), bicyclettes, baignoires et douches.

Les matériaux de construction, de démolition ou de rénovation ne sont pas des monstres ménagers. Donc, ils ne seront pas ramassés.

L'occupant devra déposer ses monstres ménagers le plus près possible de la rue, toutefois, en aucun cas, ils ne doivent être placés dans la rue. Vous avez droit à un volume maximal de 3 mètres cubes et un monstre ménager ne doit pas peser plus de 125 kg.

Notez bien qu'à l'exception des 2 cueillettes annuelles, annoncées par la municipalité et cédulées à des dates précises, des frais sont exigibles pour chaque cueillette additionnelle.



Pour vendre ou pour acheter, je suis la pièce qu'il vous manque

**RE/MAX**

RE/MAX FORTIN, DELAGE M.B. COURTIER IMMOBILIER AGRÉÉ  
FRANCHISÉ INDÉPENDANT ET AUTONOME  
DE RE/MAX FORTIN, DELAGE INC.

3175, ch. des Quatre-Bourgeois, #120  
Québec (Québec) G1W 2K7

Bureau : 418 653-5353  
Cell : 418 952-1533

**Geneviève Pelchat**

Agent immobilier affilié

pelchatgv@ccpcable.com

www.remax-quebec.com

### Votre embarcation est-elle sur le terrain municipal?

Si oui, nous vous avisons que nous procéderons au démantèlement de l'ancienne usine d'eau potable dans le but de réaménager ce site. Donc, tous ceux qui possèdent des embarcations en bordure du lac, soit sur le terrain adjacent à l'escalier de l'avenue du Lac, doivent enlever ces dernières au plus tard le 25 septembre 2009. Après cette date, les employés municipaux disposeront des embarcations toujours présentes.

Dans le réaménagement, nous prévoyons la construction de nouveaux supports pour vos embarcations. Nous vous aviserons ultérieurement des modalités relatives à la réservation d'un emplacement.

Pour toute information, veuillez nous contacter au 418-848-2417.

### NETTOYAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Les employés municipaux procéderont au nettoyage du réseau d'aqueduc le 22 et 23 septembre prochain. Mardi, le matin de 8 heures à midi, le nettoyage se fera sur le réseau de la haute ville, et, en après midi de midi à 16 heures, se sera au tour du réseau localisé sur l'avenue des Monts et l'avenue du Lac. Le réseau des rues de la basse ville sera nettoyé le mercredi de 8 heures à midi.

Nous vous suggérons de ne pas faire la lessive la journée où le rinçage sera fait dans votre secteur, l'eau risque d'être colorée jaune donc tacher vos vêtements.

### GARDIENNE RECHERCHÉE EN SOIRÉE

Nous sommes à la recherche d'une gardienne à domicile, non-fumeuse, pour nos trois petits amours âgés de 6 ans, 4 ans et 2 ans.

Nos besoins sont les lundis, mercredis et jeudis soirs

(2 à 3 soirs) de 16h à 21h30 (environ). Contactez Geneviève ou Nicolas au 418-848-0709 ou 418-624-7348 ou 418-624-7348.



**Pierre Picard**  
président

Cellulaire  
(418) 520-1010  
Résidence  
(418) 848-6615  
Télécopieur  
(418) 848-5555

**Vente et pose de céramique,  
granite, marbre et ardoise**

«27 ans d'expérience»

106, rue du Refuge  
Lac-Delage G0A 4P0

### Nettoyage et inspection professionnels de votre cheminée en 20 minutes

Pour vous assurer d'un confort sécuritaire, faites appel à nos ramoneurs formés par l'Association des professionnels en chauffage (APC).

- Nous utilisons un camion nacelle pour atteindre la cheminée : afin de minimiser les risques de bris à votre toiture et nous produisons une fiche technique complète pouvant être utilisée comme reçu. **Le tout pour 45 \$ par conduit, plus taxes.**

#### Aussi sur demande:

- Nous inspectons les conduits avec une caméra couleur pour déterminer le degré d'usure des conduits et garantir la qualité de notre travail.
- Nous vous remettons un DVD de l'inspection.
- Nous procédons au nettoyage des conduits de fumée et de l'intérieur de votre appareil de combustion solide.

L'équipe de Ramonage Hébert sera présente au Lac-Delage le lundi 21 septembre prochain. Pour réserver nos services, communiquez dès maintenant au Bureau municipal de Lac-Delage, (418) 848-2417.

### SYSTÈME D'ALARME RELIÉ À UNE CENTRALE DE SURVEILLANCE

Depuis l'arrivée de la technologie et des prix de plus en plus compétitifs, plusieurs compagnies offrent leurs services pour l'installation de systèmes d'alarmes dans les résidences, et ce, à des coûts et services variables.

Après avoir fait votre choix pour une compagnie, assurez-vous que l'installation soit fonctionnelle et conforme à votre contrat. De plus, exigez que le technicien vous donne toute la documentation et toutes les instructions pour faire fonctionner le système d'alarme adéquatement. Il doit vous détailler la garantie fournie et vous expliquer les conditions d'annulation du contrat en cas de défaut du système.

*Galerie  
Au Fleur  
Café*

*Fleuristerie  
841-1101*

- Fleurs naturelles
- Fleurs de soie
- Ballons hélium
- Funéraire
- Bal
- Naissance
- Cadeaux
- Service personnalisé
- Café équitable moulu ou en grain
- Thé, épices équitables
- Exposition d'artistes autodidactes



*Diane Rouleau, propriétaire  
1422, avenue de la Rivière Jaune, Notre-Dame des Laurentides*